

Fiche à retourner au service événementiel de la ville de Gaillard par mail à evenementiel@gaillard.fr accompagnée d'un courrier de demande d'organisation de manifestation et, le cas échéant, les autorisations établies par l'autorité compétente (Préfecture...).

À transmettre 4 mois avant la date de l'organisation pour une manifestation d'envergure ou 2 mois pour une manifestation récurrente. La transmission de cette fiche ne vaut pas autorisation d'organisation par la commune.

Organisateur

Vous êtes un(e) : Association Institution Privé Professionnel de l'événement
 Autre (à préciser) :

Nom du demandeur (personne morale ou physique) :

Nom de l'interlocuteur pour la manifestation :

Coordonnées (adresse) :

Tél : Portable :

Mail :

Manifestation

Nature et description de la manifestation :

Date(s) / horaires :

Lieu(x) demandé(s) pour la manifestation (salles, gymnases, place publique...) :

Accès : libre payant

Effectif participants et bénévoles estimé :

Effectif public au maximum en simultané :

Autorisations

Utilisation du domaine public (*) : oui non

Restauration : non petite restauration grande restauration

Buvette (*) : non oui / 1^{ère} catégorie (sans alcool) oui / 3^e catégorie (vin, cidre, bière...)

Cette fiche est téléchargeable sur www.gaillard.fr rubrique « vie associative »